

## **MAIRIE DE PLUMELIN**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Madame CONAN Patricia, Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Madame MARECHAL Corinne, Monsieur BERNARD Anthony, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LE PALLEC Noëlle, Monsieur ROSELIER Frédéric.

Etaient absents excusés : Monsieur ADRIAN Daniel (représenté par Madame MARECHAL Corinne) ; Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Monsieur LE SOLLIEC Patrick.

Etaient absents : Madame BERTHELOT Céline. Madame LIDURIN Christelle, Madame LE GALLIARD Marie, Madame LE RAY Béatrice.

Secrétaire : Madame LE PALLEC Noëlle

*Nombre de conseillers en exercice : 21*

*Nombre de conseillers présents : 14*

*Nombre de conseillers votants : 15*

*Absents : 4*

*Excusés : 3*

*Pouvoir : 1*

#### **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018.

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne Madame LE PALLEC Noëlle en qualité de secrétaire de séance.

#### **DEMANDE DE RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

Dans le cadre des réunions organisées par le Syndicat de la Vallée du Blavet, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le curage et nettoyage de la voirie communale en cas de coulées de boues.

Monsieur Le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rajout de ce point à l'ordre du jour de la présente séance.

## **DSP – APPROBATION DU RAPPORT DU MAIRE ET DU CONTRAT**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 février 2018, le conseil municipal a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif de la commune et a autorisé à solliciter les services d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage.

Par délibération du 24 avril, les modalités de dépôts des listes pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis ont été fixées et par délibération en date du 5 juin, il a été procédé à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis délégation de service public.

Par délibération en date du 3 juillet 2018, suite à la présentation du rapport limaire, le conseil municipal a approuvé le choix d'une délégation de service public dans le cadre de l'assainissement collectif.

La commission DSP s'est ensuite réunie les 6 août, 21 septembre et 8 octobre 2018 afin d'examiner les candidatures.

La présentation du rapport d'analyses des offres, a été suivie d'une période de négociation et de mise au point du rapport du Maire et du contrat avec le prestataire pressenti.

L'offre de la société SAUR, est apparue comme répondant aux objectifs et exigences définis par la commune :

- ✓ Le tarif proposé est intéressant par rapport au tarif à l'utilisateur (part délégataire = 21% du tarif à l'utilisateur pour une facture de 96 m<sup>3</sup>) ;
- ✓ Les prestations correspondent à la demande du cahier des charges et sont adaptées aux besoins du service public d'assainissement collectif de la commune.

Au regard des critères de jugement des offres définies dans le règlement de la consultation, la société SAUR apporte les garanties d'exécution et de qualité du service public d'assainissement collectif, objet de la délégation.

Les documents sur lesquels doit se prononcer l'assemblée ont été transmis le 30 novembre 2018, soient 15 jours au moins avant la date de réunion du présent conseil municipal ;

Monsieur ROSELIER Frédéric, précise qu'il ne souhaite ni participer aux échanges, ni prendre part au vote.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire sur le déroulement de la procédure et après avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention,

- Approuve le choix de retenir la société SAUR comme délégataire du service public d'assainissement collectif sur le périmètre communal à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 pour une durée de 5 années ;
- Approuve le projet de contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif avec ladite société et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **CIMETIERE : APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE**

Monsieur Le Maire rappelle qu'un groupe de travail s'est constitué début septembre 2018 pour travailler en concertation avec l'agent en charge des affaires funéraires à l'élaboration d'un projet de règlement du cimetière.

Le projet de règlement a été transmis avec la note de séance à l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement présenté pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur ROSELIER Frédéric, qui a pris part au groupe de travail, précise que chaque lieu de recueillement est spécifique, ce qui justifie un règlement et des précisions pour chaque lieu. Monsieur LORIC Roland, également membre du groupe de travail, explique que le document sera remis aux familles. L'existence d'un règlement permet de répondre de suite à certaines demandes de famille et d'apporter les mêmes réponses à tous. Monsieur Le Maire rappelle que ce travail de mise en place d'un règlement a été initié avec les travaux du jardin du souvenir et du columbarium. L'agent administratif en charge des affaires funéraires, par son expérience et sa pratique, a permis de prévoir des articles qui réglementent les questions régulièrement posées par les familles.

Monsieur LE NET Serge s'interroge sur l'entretien du cimetière et précise que dans certains cimetières, il y a du béton coulé entre deux caveaux afin de faciliter l'entretien dans le cimetière. Monsieur Le Maire note qu'il s'agit d'une pratique courante avec l'installation des nouveaux caveaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Valide la proposition de mise en place d'un règlement du cimetière ;
- Adopte le projet présenté par le groupe de travail ;
- Valide l'application du règlement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

#### **RESEAU MEDIATHEQUE : APPROBATION DES TARIFS ET DU REGLEMENT DU RESEAU MEDIATHEQUE LOCMINE- MOUSTOIR'AC-PLUMELIN**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 avril 2018, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'une convention de partenariat entre les médiathèques de LOCMINE, MOUSTOIR'AC et PLUMELIN.

Dans le cadre de la mise en place du réseau de médiathèques LOCMINE-MOUSTOIR'AC-PLUMELIN, les élus en charge de ce dossier et les agents concernés, ont travaillé à l'élaboration d'un règlement commun et applicable aux trois médiathèques concernées. La mise en place de ce règlement commun a pour but de faciliter et favoriser la mise en réseau et d'uniformiser les tarifs.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions quant à l'organisation qui va être mise en place, le règlement et les tarifs et informe que ces points sont soumis à l'approbation des trois conseils municipaux et seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019. Le règlement proposé a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec la note de séance.

Madame CONAN Patricia, adjointe en charge de la médiathèque, précise que le nouveau tarif est calculé un peu différemment du tarif actuellement en place, mais qu'il n'y a pas de variation importante pour les utilisateurs inscrits à Plumelin. Le règlement prévoit que tout adhérent à l'une des médiathèques pourra effectuer un emprunt dans la médiathèque de son choix.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Valide les tarifs proposés dans le règlement, à savoir :
  - Personne moins de 18 ans : gratuit
  - Personne à partir de 18 ans : 10€/an/personne
  - Remplacement carte de lecteur : 2€
- Approuve le règlement présenté, applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de prévoir un investissement informatique en rapport avec la mise en place du réseau et souligne qu'il est possible de bénéficier de subventions dans ce cadre. Il est aussi utile de prévoir le financement de frais annexes liés à la mise en place du réseau, type frais de communication, d'impression, achat de cartes de lecteurs et tout autre frais en lien avec la mise en place du réseau de médiathèques LOCMINE- MOUSTOIR'AC-PLUMELIN :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la prise en charge par la ville de Locminé des frais annexes liés au réseau de médiathèques et valide la refacturation par la ville de Locminé à hauteur de 25% des frais engagés ;
- Valide la proposition d'un équipement informatique pour les besoins de la médiathèque de Plumelin en lien avec la mise en place du réseau ;
- Accepte la proposition de la ville de Locminé de préfinancer l'acquisition des matériels informatiques des trois médiathèques et de solliciter les subventions attendues, afin de présenter un dossier global de demande de subventions lié à la mise en place du réseau de médiathèques LOCMINE- MOUSTOIR'AC-PLUMELIN ;
- Valide la refacturation par la ville de Locminé, déduction faite des subventions perçues, de l'équipement informatique acquis par la commune de PLUMELIN ;

Monsieur le Maire explique également que la responsable de la médiathèque de PLUMELIN a été désignée d'un commun accord, coordinateur pour la mise en place du projet et le fonctionnement du réseau. Dans le compte rendu de la réunion du 18/10/2018, figure la validation de la proposition d'une base de travail de 6 heures par mois dédiées au fonctionnement du réseau, à raison de deux heures par mois et par commune, ainsi qu'une proposition de refacturation annuelle.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte que l'agent de la médiathèque de PLUMELIN soit affecté à la mission de fonctionnement du réseau médiathèque LOCMINE- MOUSTOIR'AC-PLUMELIN, sur la base de six heures par mois ;
- Valide la refacturation annuelle en septembre de chaque année, des heures effectuées pour la mission réseau médiathèque aux communes de Locminé et Moustoir'Ac, à hauteur d'un tiers des heures annuelles affectées à la mission de fonctionnement du réseau médiathèque LOCMINE- MOUSTOIR'AC-PLUMELIN.

Madame CONAN Patricia rappelle que les habitants sont invités à transmettre des propositions de noms pour ce nouveau réseau. Une boîte à idées est à disposition en médiathèque et dans le hall d'accueil de la mairie.

### **FDGDON – CONVENTION MULTI-SERVICES**

Monsieur Le Maire informe que La FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)) propose de renouveler la convention qui arrive à échéance le 31/12/2018.

La FDGDON propose un certain nombre de services dans le cadre de la convention qui sera établie pour la période 2019/2021 :

- ✓ Formations à la lutte contre les taupes
- ✓ Mise à disposition d'effraies à condition préférentielle
- ✓ Programmation de réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques en zone urbaine
- ✓ Conseils divers à l'attention des élus et personnels

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la proposition ainsi que la facturation annuelle s'élevant à 291.21€ et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention pour la période 2019/2021.

Monsieur LE NET Serge précise que la FDGDON intervient en appui pour le piégeage de ragondins et pour toutes les questions concernant les nuisibles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la facturation et autorise la signature de la convention.

### **CURAGE ET NETTOYAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE EN CAS DE COULEES DE BOUES**

Monsieur le Maire explique qu'en mai et juin 2018, de violents orages ont touché le territoire et certains endroits de la commune. Ces orages ont entraîné plusieurs coulées de boue sur l'espace public notamment.

Pour rappel, la voirie communale est entretenue à l'état de viabilité par la commune. Lors des phénomènes orageux et/ou pluies intenses, des coulées de boues provenant de parcelles agricoles peuvent avoir lieu de manière récurrente sur la voirie communale provoquant ainsi des dégradations exceptionnelles nécessitant un nettoyage de la voie et un curage des fossés.

Des programmes d'accompagnement existent à l'heure actuelle pour atténuer les dommages liés aux coulées de boue (aménagements bocagers, modification des pratiques agricoles, etc...). Des discussions ont été engagées avec les agriculteurs afin de les accompagner à mettre en place des solutions permettant d'atténuer ces phénomènes lors des prochains épisodes pluvieux. Monsieur le Maire souligne qu'une première réunion s'est tenue le 29 novembre 2018 en mairie avec les agriculteurs.

Monsieur LE NET Serge précise qu'effectivement, en premier lieu il s'agit d'étudier les problématiques avec les personnes concernées pour les sensibiliser et les accompagner, et qu'il n'est pas envisagé de passer immédiatement dans une phase répressive. Les exploitants qui refusent toutes les stratégies dans les zones sensibles, pourraient, à termes, lorsqu'il y aura des dégâts, être mis à contribution.

Le Syndicat de la Vallée du Blavet accompagne les élus et les agriculteurs : des propositions seront faites aux agriculteurs concernés.

Monsieur Le Maire souligne qu'il s'agit bien d'échanges et de concertation pour une incitation à réaliser des choses : éviter de boucher les fossés, planter des talus ....

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide le principe de mise en place d'un processus de financement de nettoyage et de curage par les auteurs des dégradations, à savoir les exploitants des parcelles attenantes à la voirie. Ce processus sera envisagé, dès lors qu'aucune discussion n'aboutirait à un consensus entre l'exploitant agricole et la commune permettant de limiter des dégradations futures et autorise la rédaction d'un arrêté municipal en ce sens.

20h21 – Madame LE GAL Martine quitte la séance

*Nombre de conseillers en exercice : 21*

*Nombre de conseillers présents : 13*

*Nombre de votants : 14*

*Absents : 5*

*Excusés : 3*

*Pouvoir : 1*

## **COMPTE RENDUS**

### ❖ DECISIONS MUNICIPALES et INFORMATIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire apporte des informations concernant l'avancée de certains dossiers en cours :

#### Halls mairie-médiathèque et salle polyvalente

Dans le cadre de la préparation des dossiers administratifs, les consultations de cabinets pour des missions techniques sont terminées :

- Coordinateur SPS (sécurité et protection de la santé) : SPE 3598.80€ TTC
- Étude géotechnique : cabinet ECR pour un montant de 2874€ TTC

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental vient d'accorder une subvention de 71 657€ dans le cadre de ce programme d'aménagement.

#### Coët Village

Les travaux débutent le 7 janvier 2019.

Le Conseil Départemental vient également d'accorder une subvention de 53 343€ dans le cadre des travaux de COET VILLAGE (2<sup>ème</sup> tranche).

En 2017, la somme de 45 113 € avait été accordée soit un total de 98 456€.

Le projet de PLUMELIN sera présenté aux vœux de BSH le 24 janvier à 16h à AURAY.

#### Restaurant scolaire

Le groupe de travail s'est réuni le mardi 4 décembre.

Une réunion s'est également tenue le vendredi 14 décembre avec les concessionnaires.

Monsieur le Maire précise que des réseaux auront besoin d'être dévoyés : des études sont en cours pour déterminer la puissance nécessaire.

La prochaine réunion du groupe de travail est programmée au mardi 15 janvier 2019.

#### Travaux cimetière

Les travaux concernant le columbarium et le jardin du souvenir seront réalisés courant janvier/février par l'entreprise NIVOIX-ROBIC.

Il a été décidé que l'ancien columbarium ne sera pas conservé et que les concessions seront transférées dans le nouveau columbarium, sous réserve d'accord des familles.

Le devis des frais de gravure sur les portes du nouveau columbarium s'élève à 1308€ TTC : Conformément à l'accord de principe validé lors du dernier conseil municipal, ces frais seront pris en charge par la collectivité.

Les élus vont rencontrer les familles pour leur proposer le projet.

#### Accessibilité

Monsieur Yann JONDOT, maire de Langoelan, s'est engagé dans une démarche de mise en accessibilité de tous les équipements publics.

A ce titre, Monsieur le Maire précise qu'il est venu visiter la commune le lundi 3 décembre.

Après une visite en centre bourg ainsi que dans certains des bâtiments communaux, il a été décidé d'attribuer la lettre A en raison d'une accessibilité déjà existante. Les projets futurs amélioreront encore sensiblement l'accessibilité de notre patrimoine.

20h30 - Monsieur LORIC Roland quitte la séance

*Nombre de conseillers en exercice : 21*

*Nombre de conseillers présents : 12*

*Nombre de votants : 13*

*Absents : 6*

*Excusés : 3*

*Pouvoir : 1*

### Conseil communautaire

Les conseillers municipaux ont reçu avec la note de séance du présent conseil municipal, le compte rendu du conseil communautaire du 8 novembre 2018.

Monsieur LE NET Serge interroge sur le versement de fonds de concours pour les communes de PLUMELIAU et LOCMINE. Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'un rattrapage lié aux règles de calculs fixées antérieurement.

Monsieur BERNARD Didier s'interroge sur les critères de redevance ordures ménagères. Monsieur le Maire explique que ce point a été remis à l'ordre du jour au motif qu'un boulanger de la communauté de communes s'est plaint du prix élevé réglé au titre de la catégorie dans laquelle est classée un boulanger.

Monsieur le Maire souligne qu'après études auprès des 29 boulangeries installées sur le territoire de CMC, il s'avère qu'en moyenne, un boulanger produit plus de déchets qu'un boucher et qu'il faut bien arrêter des critères pour tenter de répertorier au mieux les catégories. Monsieur BERNARD Didier estime que les critères qui sont retenus actuellement ne sont pas suffisamment affinés et suggère de tenir compte de critères comme le chiffre d'affaire, la surface... Selon lui, le prix payé par certaines catégories est élevé et entraîne de la grogne de la part de certaines catégories.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la mise en place de la redevance ordures ménagères : c'est un service complet qui doit s'équilibrer financièrement. En effet les recettes issues de la redevance doivent permettre de financer la collecte, le traitement et tous les frais liés au traitement des déchets. Avec la mise en place des nouveaux conteneurs, cela permettra peut-être d'affiner de façon plus précise les déchets produits et déposés par chacun.

## ❖ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### **Commission Travaux**

Monsieur LE NET Serge apporte quelques précisions sur les travaux actuellement en cours.

- ✓ Résidences des Bleuets : il manque les résultats d'analyses d'eau pour pouvoir délivrer les premiers permis de construire. Ces résultats devraient être transmis rapidement.
- ✓ Résidence de l'Etang : 1 mois de retard : les travaux seront terminés fin janvier.
- ✓ COET VILLAGE : les chênes ont été élagués
- ✓ Voies communales : passage en cours pour boucher les trous et effectuer des saignées sur les voies repérées.

- ✓ Terrain de foot : réception de l'éclairage. Pour information, il est possible d'éclairer par demi terrain. Le terrain de foot est de bonne qualité et est apprécié des joueurs

### ***Commission Communication-finances***

- ✓ Bulletin annuel : il reste la maquette et quelques points à valider
  - Dépôt à la Poste le 6/01
  - Distribution à partir du 15/01/2019

Monsieur BOURGES André informe que la commissions finances se réunira le Mardi 22 janvier à 19h pour étudier les demandes de subventions et les tarifs communaux.

### ***Commission Sports et associations***

Madame CONAN Patricia souligne le beau succès de la Boite aux Lettres du Père Noël : près de 150 lettres ont été reçues. Les enfants vont recevoir des réponses manuelles et personnalisées, qui seront distribuées avant vendredi.

- ✓ Villes et Villages fleuris : la commune a été récompensée par 2 pétales et des encouragements de la part du jury, qui a noté dans ses conclusions générales « commune soignée, propre et bien entretenue » Les critères notés et les différentes remarques sont des encourageants et des pistes pour les démarches à entreprendre dans les années à venir.
- ✓ Samedi 15 juin 2019 – La commune de PLUMELIN accueillera « Couleurs de Bretagne » un concours de peinture pour les amateurs.

### ***Commission Affaires scolaires et sociales***

En l'absence de Monsieur ADRIAN Daniel, Madame MARECHAL Corinne transmet quelques informations :

- ✓ Domicile Partagé : une place est actuellement disponible
- ✓ Clos des Hortensias : un logement actuellement disponible devrait rapidement être occupé par une personne qui a pris contact
- ✓ Ecoles - Les deux écoles ont présenté des spectacles de Noël : ce sont souvent les parents et familles des enfants qui assistent au spectacle
- ✓ Colis du CCAS : tous les colis ont été récupérés et sont en cours de distribution . Il conviendra de ne pas remettre des fruits dans les paniers, car ils peuvent s'abimer rapidement.
- ✓ Point sur le suivi des impayés : beaucoup de familles ont opté pour le prélèvement, ce qui facilite les règlements. Les impayés font désormais l'objet d'un suivi régulier.



## **Commission Enfance et jeunesse**

- ✓ Le spectacle offert aux écoles par la municipalité s'est bien déroulé.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **Organisation cérémonie des vœux – samedi 12 janvier 15h00**

- ✓ Les invitations ont été envoyées
- ✓ Il est prévu un verre de l'amitié pour 250 personnes

Maitre de cérémonie : Serge LE NET

Il est proposé cette année de mettre à l'honneur des jeunes :

- ✓ Les jeunes du conseil municipal des jeunes
  - Derniers vœux pour les conseillers en place
  - Mettre en avant les qualités du CMJ en place : actif –dynamique – présent
  - Citer les jeunes un par un
  - Préparer une petite présentation de leurs réalisations
- ✓ Des jeunes sportifs de la commune qui se sont illustrés au cours de l'année 2018 avec un titre de champions ou vice-champion dans les catégories au niveau Morbihan /Bretagne /France :
  - Quelques noms sont déjà proposés :
    - Elsa GUERIN – pétanque
    - Bastian LE BLAY – karting
    - Elouen GUEGAN - cyclisme
- ✓ Il est proposé de remettre un trophée et des chocolats

## **DATES A RETENIR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de quelques dates déjà fixées et précise que les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019.

- Samedi 12 janvier 2018 - 15h Vœux de la municipalité
- Mardi 15 janvier – 19h – réunion groupe de travail restaurant scolaire
- *Vendredi 18 janvier – 18h30 – pot de départ en retraite Claude BRIEND  
(Organisé par la commune de PLUMELIN)*
- Mardi 22 janvier – 19h – commission finances
  
- Samedi 18 mai 10h30 – salle polyvalente  
Cérémonie « un arbre, un enfant » et accueil des nouveaux résidents
- Samedi 25 mai – Trophée Centre Morbihan – départ et arrivée sur la commune
- Dimanche 26 mai – journée - **ELECTIONS EUROPEENNES**

Monsieur Le Maire annonce que certaines dates de conseils municipaux ont déjà été arrêtées mais sont susceptibles de changer en fonction des points à délibérer.

#### CONSEILS MUNICIPAUX 2019

- ❖ Mardi 5 février – 19h30
- ❖ Mardi 12 mars
  - 19h00 : vote du CA
  - 20h00 : intervention JM SCHMITT
- ❖ Mardi 26 mars 2019 – 19h30 – vote du BP
- ❖ Mardi 23 avril -19h30
- ❖ Mardi 4 juin – 19h30
- ❖ Mardi 2 juillet – 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h34.